

# L'ECHO de L'EGOUT

FEUILLE D'INFORMATION COMMUNE A LA CNPSS, LA COMMISSION WALLONNE D'ETUDE ET DE PROTECTION DES SITES SOUTERRAINS ET LA COMMISSION BRUXELLOISE D'ETUDE ET DE PROTECTION DES SITES SOUTERRAINS.

## EDITORIAL

DANS LE CADRE DE SA  
CAMPAGNE NATIONALE 85  
LA CNPSS ANNONCE DEJA  
A L'OCCASION DE SON  
15EME ANNIVERSAIRE,  
LES JOURNEES DES 16 ET  
17 NOVEMBRE 1985.

THEME : "L'EAU SOUTER-  
RAINE, SOURCE DE VIE".

## SOMMAIRE

- EDITORIAL, message d'Inter Environnement Wallonie
- Le milieu souterrain a-t-il un avenir, C. De Broyer
- De positifs récidivistes, R. Grebeude
- Protection légale des chauve-souris en Wallonie, A. Gilson
- Note d'information, P. Xhaard
- Où en est l'Echo, R. Grebeude
- Chauveau, J.C. Coppenolle
- La Grotte de Hotton, est-elle définitivement sauvée, R. Grebeude
- Divers.



*Peu de spéléologues, peu de membres de notre commission savent que nous sommes fédérés. Face à la pollution, notre combat n'est qu'un aspect du problème, d'autres associations ont elles aussi leur spécialité.*

*La complexité de certains dossiers recouvre la compétence de plusieurs associations. Bien évidemment une collaboration s'avérait indispensable entre ces différents organismes de protection de l'environnement et de la nature.*

*Un regroupement fédéral eu lieu il y a dix ans. A l'occasion de cet anniversaire, voici un message de l'ensemble des mouvements associatifs pour la protection de l'environnement appartenant à INTER-ENVIRONNEMENT WALLONIE.*

*Nous sommes les membres d'associations nombreuses et très diverses. Les unes se préoccupent de sauvegarde de la nature, les autres des problèmes énergétiques, celles-ci du tourisme, celles-là de la qualité des logements et du cadre de vie urbain, une telle d'une agriculture saine, telle autre des problèmes de transport. Par ailleurs, beaucoup d'autres veillent à la qualité de l'environnement au niveau local, dans nos communes, villages et quartiers.*

*Bref, chacune de ces associations est un maillon d'un réseau. Celui-ci constitue le mouvement Inter-Environnement Wallonie qui, comme fédération régionale fête ses 10 ans en septembre 1984. En expliquant ici ce qui nous unit, nous voudrions préciser comment nous voyons notre rôle dans la Wallonie de demain, en Belgique et même sur une plus grande échelle. Nos associations ont souvent eu la même origine : une réaction contre ce qui menace notre patrimoine, ce qui menace les terres agricoles, l'eau, les forêts, les monuments et les sites. Nous réagissons aussi contre une certaine façon de décider sans tenir compte de l'avis des gens concernés. Les raisons en sont souvent semblables : recherche d'un bénéfice politique ou financier sans souci du coût ou des conséquences à long terme, manque d'informations sur l'impact global des décisions.*

*Mais notre action est aussi constructive : nous proposons une autre façon d'aborder les problèmes, qui respecte l'équilibre de la nature et ménage l'avenir. Pour cette raison, nous nous sommes unis pour obtenir des changements concrets à différents niveaux où se prennent les décisions.*

*Toutes les études sur le futur qui sont réalisées aujourd'hui le démontrent : on ne pourra pas construire un avenir plus heureux pour cette planète et singulièrement pour nous et nos enfants si on laisse saccager la terre, disparaître des espèces animales et végétales, dilapider les ressources en eau, en sol, en arbres, polluer et menacer nos santés, dégrader nos villes et nos campagnes, gaspiller l'énergie, accumuler les déchets toxiques.*

*Comme le montrent aussi de nombreuses études, les politiques qui respectent et améliorent le cadre de vie permettent de créer plus d'emplois utiles et d'économiser globalement les deniers publics.*

Notre action porte également sur un encouragement à la recherche et à la production de nouvelles techniques mieux appropriées, susceptibles d'intéresser un vaste marché en Belgique et à l'étranger.

Le mouvement associatif est composé de citoyens qui se sentent responsables individuellement et collectivement. Les associations ne sont pas candidates au pouvoir, elles cherchent une concertation permanente avec les élus politiques. Elles cherchent à faire comprendre que l'environnement, c'est l'affaire de tous : des autorités publiques à tous les niveaux, du monde des entreprises, des forces syndicales, des groupes à finalité sociale et culturelles, des associations de consommateurs, des groupes d'usagers, des coopératives. Notre objectif : que notre société entre dans le XXIème siècle en préservant au mieux son premier capital, le patrimoine naturel et culturel de la terre.

On ne peut pas espérer améliorer la qualité de notre vie sans changer nos comportements. Nous faisons, quant à nous, appel à la responsabilité de chacun. Economiser l'énergie, améliorer notre santé, préserver notre cadre de vie et le patrimoine naturel de toute la planète, implique que chacun d'entre nous agisse.

Nous sommes aussi conscients que le droit à un environnement de qualité n'est pas encore le même pour tous. L'espérance de vie, la santé varient de pays à pays, de métier à métier, de lieu de résidence à lieu de résidence. Nous nous battons aussi pour que nous n'exportions pas nos pollutions et pour que les formes de coopération que nous apportons aux pays en voie de développement ne détruisent pas leur environnement, aggravant par là leur misère et augmentant le nombre d'affamés.

A la base de bien des erreurs que nous risquons de payer fort cher, se trouve un manque d'éducation au respect de l'environnement et des équilibres de la nature. Ici, nous travaillons à faire évoluer cette situation.

Nous connaissons aujourd'hui un temps de mutation. Agissons là où nous sommes, dans notre quartier, notre village. L'avenir de nos enfants en dépend. Ensemble, nous ferons bouger les choses pour la paix, la santé, pour la qualité de la vie.

Entre la terre et nous, c'est une histoire d'amour. Nous la trouvons belle. Elle ne nous appartient pas, nous en avons reçu le dépôt des générations qui nous ont précédés et nous l'empruntons à celles qui nous suivent. C'est tout le sens de notre action ici et maintenant.

## LA SPELEOLOGIE N'EST PAS UN SPORT DE MASSE

EN GUIDAGE  
LIMITEZ VOS GROUPES A 5 PERSONNES MAXIMUM

### LE MILIEU SOUTERRAIN A-T-IL UN AVENIR ?

Dans les réflexions qui suivent, Claude De Broyer tente de faire le point sur les impératifs de la protection de la nature souterraine, en insistant sur la protection des paysages karstiques, tant en surface que sous terre, et sur le rôle des grottes comme habitat de la faune souterraine où l'homme, rappelons-le, n'est avant tout qu'un intrus.

Bien que profondément caché, le milieu souterrain n'échappe pas aux multiples agressions subies par notre environnement naturel. Son originalité, sa fragilité, son grand intérêt scientifique commandent cependant d'énergiques actions de conservation.

Le milieu souterrain et les sites karstiques de surface sont aujourd'hui comme trop d'autres, atteints par la pollution. L'ampleur du phénomène est alarmant : plus de 400 dépôts d'immondices ou exutoires d'égouts dans les sites karstiques ont été recensés en 1978 (Aves-CNPSS), et le problème s'est aggravé depuis. La dernière opération de dépollution menée à l'initiative de la CNPSS dans la région de Remouchamps, Aywaille et Sprimont a permis d'évacuer de différents chantoirs ou dolines un total de 285 tonnes d'immondices !

En outre, on constate de plus en plus souvent l'utilisation officielle de chantoirs ou dolines comme lieux d'épandages d'immondices ou de rejet d'eaux usées, en méconnaissance totale de l'impact de ces pratiques sur les eaux et les sites souterrains. Or l'impact de la pollution karstique est

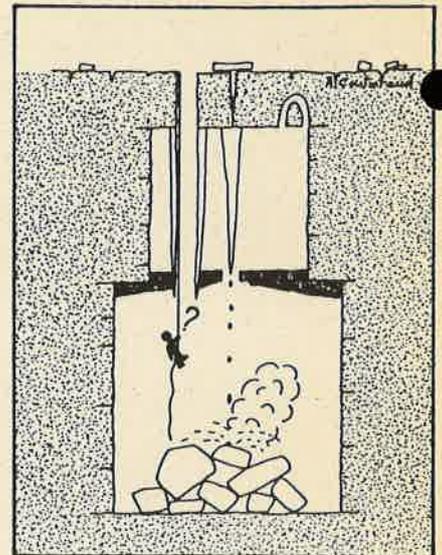
N'abandonnez pas vos piles, votre carbure usagé, vos reliques de repas et bien d'autres choses encore... Ramassez les déchets que d'autres auraient "oubliés" sous terre.

Évitez de fumer sous terre, surtout dans les petites cavités (les pipistrelles ne sont pas immunisées contre le cancer du poumon).

N'emportez pas de "souvenirs" sinon en photos et laissez intactes nos cathédrales de calcite.

Évitez de descendre à plus de cinq, surtout lorsque vous explorez une grotte bien concrétionnée.

Assimilez à votre sport favori la notion de respect et de protection de son environnement.



"Ne déchaulez pas sous terre"  
Extrait de Renfoncure n° 4  
(S.H.A.G.).

### SI VOUS CONSTATEZ...

- Un cas de pollution importante;
- un acte de vandalisme ou de destruction;
- une exploitation illégale en site karstique;
- ou tout autre type d'agression du milieu souterrain...

FORMEZ DIRECTEMENT LE N° DU TELEPHONE VERT DE LA CNPSS : 02/648.07.89.

Vous permettrez ainsi une protection rapide et efficace du site concerné.

SOUTENEZ NOTRE ACTION EN PAYANT VOTRE COTISATION DE 200 FR AU COMPTE :  
CNEPSS n° 001-1518590-34,  
si vous habitez la Wallonie,  
CBEPSS n° 001-1628898-53,  
si vous habitez Bruxelles,  
CNPSS n° 001-1502208-45,  
pour tous les autres.

Exonération fiscale pour tout montant égal ou supérieur à 1.000 fr.

grave : non seulement le paysage karstique est défiguré par comblement et dégradation des chantoirs, mais nos plus importantes réserves d'eau souterraine sont menacées et en outre les biotopes souterrains terrestres et aquatiques profondément altérés. C'est, rappelons-le, l'eau superficielle qui, se pendant dans les chantoirs ou s'infiltrant dans les fissures, apportent aux cavernicoles l'essentiel de leur nourriture. Les biocénoses souterraines sont, au point de vue trophique, totalement dépendantes des biocénoses de surface.

Deux éléments importants aggravent l'impact de la pollution karstique. D'une part, le comportement du karst vis-à-vis des matières polluantes est très défavorable : le transfert des polluants par les rivières souterraines est rapide et peut s'étaler sur de longues distances; la filtration est totalement absente et l'auto-épuration quasi inexistante; une rétention temporaire s'opère par dépôt dans les conduits ou décantation dans les "lacs" et réservoirs souterrains, avec restitution lors des crues; enfin une accumulation à long terme se produit dans les zones noyées profondes...

D'autre part, la surface drainée par l'eau finalement souterraine, autrement dit le champ de collecte des polluants, est considérablement plus vaste que la zone d'absorption directe surplombant la caverne. Il faut en effet prendre ici en considération l'ensemble de "l'écosystème karstique" et rappeler que le biotope des formes souterraines englobe la totalité de l'aquifère karstique défini par son bassin hydrogéologique, les cavités pénétrables à l'homme n'offrant qu'une image très partielle du peuplement souterrain (Rouch, 1977).

Le lessivage d'un dépôt d'immondices situé dans une doline, par exemple, provoque la mise en circulation de substances toxiques ou néfastes (sulfates, nitrates, chlorures, ... voire hydrocarbures) pénétrant dans les réseaux de fentes du calcaire sous-jacent et circulant bien au-delà de l'aplomb du point d'infiltration. Or ces réseaux de fentes jouent un rôle important dans la percolation des eaux d'infiltration et, simultanément, dans les apports trophiques et dans le concrétionnement des cavités. On a d'ailleurs observé une localisation préférentielle des peuplements cavernicoles dans les zones présentant des fentes ouvertes ou des éboulis ou encore dans les zones concrétionnées. On devine dès lors l'effet négatif sur les équilibres naturels tout au long du cheminement de l'eau polluée dans les fentes d'abord, sur les concrétions ensuite, dans les galeries et finalement dans la zone noyée. Ainsi, la population, anciennement abondante, d'un de nos deux rares Isopodes aquatiques troglobies, le *Proasellus cavaticus* Leydig, a pratiquement disparu de la grotte de Ste Anne à Tilff, suite à la pollution du ruisseau par un dépôt d'immondices en amont et aussi, probablement, par les visiteurs trop nombreux (Hubant, 1972). On estimera d'autre part le danger des rejets d'eaux usées dans le milieu souterrain en rappelant que dans notre pays, c'est la faune aquatique souterraine qui compte de loin le plus grand nombre d'espèces strictement troglobies. Si, à côté de substances néfastes, ces rejets peuvent apporter parfois un supplément artificiel de matière organique consommable par les cavernicoles, ce sera toujours au détriment de l'équilibre biologique naturel.

Ce n'est pas tout : l'effet destructeur de la pollution se marque encore insidieusement sur ce qui fait la beauté même des paysages souterrains : les concrétions. Celles-ci peuvent être l'objet de processus de dégradation biochimique. Les particules organiques déposées sur les parois calcitiques se dégradent dans les gouttes d'eau de condensation et provoquent, par l'activité bactérienne réductrice, une corrosion des concrétions, devenues friables et poreuses. Les cavités touristiques, sans être le réceptacle d'eaux usées ou d'immondices, sont également menacées par cette lèpre. Des déchets organiques, mêmes ténus, apportés par les touristes peuvent suffire dans certaines conditions microclimatiques à déclencher ces processus destructeurs, favorisés souvent par la présence de la végétation indésirable (mousses, fougères, algues, ...) se développant autour des sources d'éclairage (Caumontin, 1973).

Enfin, on ne peut ignorer que les eaux karstiques fournissent actuellement près de 60% des eaux souterraines captées en Wallonie. On comprendra dès lors l'urgence de prendre les mesures qui s'imposent tant pour la sauvegarde de nos milieux naturels que pour l'hygiène publique ! : généralisation de l'épuration des eaux usées, protection réglementaire et effective de nos eaux souterraines, interdiction systématique des rejets et dépôts en sites karstiques et assainissement des sites pollués.

Une autre menace, et non des moindres, pèse sur nos grottes et nos gouffres : la destruction par les carrières. L'exemple, probablement unique en Europe, de la destruction systématique des plus belles salles de la Grotte de Hotton (heureusement classée aujourd'hui et prolongée par de nouvelles découvertes) ainsi que les menaces répétées de destruction de la remarquable Grotte de Rosée malgré son classement, il-

Ta caverne est fragile



- Achetez et diffusez le jeu des trois affiches de la FFS.

L'une reproduite ci-contre, la seconde représentant une grotte oubliée ! La troisième illustrant par de splendides photos couleur les différentes agressions subies par le monde souterrain.

La CNPSS est le diffuseur officiel de ces affiches pour toute la Belgique.

100 fr chacune ou un forfait de 250 fr pour les trois affiches à verser au compte CNPSS n° 068-0439320-34.

- Achetez la plaquette FFS sur la protection du monde souterrain.

16 pages en demi-format sur papier glacé, couverture et photos intérieures en couleur ! Nombreuses illustrations... le luxe pour décrire l'horreur !

40 fr à verser au compte CNPSS n° 068-0439320-34.

- Pour votre bibliothèque :

Le recueil "La CNPSS dans la Presse", compilation (abondante) de tous les articles de presse relatifs aux actions de la CNPSS, et à la pollution du monde souterrain en Belgique.



Je le recommande le maximum... de délicatesse!! (C.S.R.)

lustrant l'importance des intérêts en cause.

Plus de cinquante grottes et abris sous roche, certains d'intérêt préhistorique, ont été "consommés" par les carrières depuis le début du siècle.

Si la voracité des carrières peut éventuellement se concevoir, le laisser-faire des pouvoirs publics qui autorisent officiellement ces destructions est condamnable. Permettrait-on de concasser nos monuments les plus prestigieux sous prétexte qu'ils sont faits d'une matière première rare et demandée ? Pourquoi alors autoriser la destruction aveugle des cathédrales de la nature ?

En matière d'aménagement du territoire, l'examen des projets de "plans de secteur" ou plans d'occupation des sols, a fait apparaître une ignorance quasi totale de l'existence des sites karstiques tant souterrains que superficiels. Signalons par exemple, que les terrains surplombant la Grotte de Remouchamps sont repris en zone d'habitat alors qu'il est établi qu'en certains points la voûte rocheuse peut-être de faible épaisseur notamment au-dessus de la salle de la Cathédrale où elle n'atteint qu'une dizaine de mètres de schistes!

Or, un bon aménagement du territoire doit tenir compte de la diversité des éléments naturels et paysagers et doit en garantir la conservation sous peine de banaliser le territoire. Les grottes, les falaises rocheuses creusées d'abris sous roche ou de porches, les grands chantoirs, les rivières souterraines, les grandes résurgences, les abanquets, les grandes dolines ainsi que les associations végétales calcicoles peuplant les sites karstiques de surface et la faune cavernicole sont autant d'éléments naturels spécifiques des régions karstiques qui doivent être conservés. En outre, les dépressions karstiques (chantoirs, dolines, abanquets), souvent boisés et isolés au milieu d'espaces ouverts de champs et de pâtures présentent un réel intérêt paysager et leur comblement, trop fréquent, doit être interdit.

Trop peu de grottes et de gouffres remarquables sont aujourd'hui classés. Encore faut-il prendre en considération dans les classements les ensembles hydrogéologiques plutôt que les sites ponctuels, chantoirs, grottes ou résurgences.

Aucune grotte importante n'est encore érigée en réserve naturelle souterraine. Les réserves souterraines existantes, mise à part la petite grotte de Lyell (gérée par les Chercheurs de Wallonie) sont exclusivement des cavités artificielles : anciennes marnières de Zichen-Zussen-Bolder (R.N. O.B.) andoisières du Luxembourg (I.n. Sc.n.B.).

Pourquoi ne pas ériger en réserve des grottes plus vastes telles par exemple, les intéressantes Grottes du Père Noël à Han/Lesse, déjà incluse dans le parc Lesse et Lomme et la Grotte de la Vilaine Source à Anbre ? Elles sont toutes deux de découverte récente, en très bon état de conservation, présentant une diversité de biotopes et un concrétionnement tout à fait remarquables.

Il existe enfin de grands ensembles karstiques qui mériteraient d'être inclus dans un parc naturel : à quand le "Parc Naturel des Chantoirs" à Louveigné-Remouchamps qui comprendrait le Vallon des Chantoirs, la Grotte de Remouchamps et les sites voisins ?

Dans le cadre de la loi sur la conservation de la nature, il reste à obtenir encore la protection effective des chéiroptères et de la faune troglodyte en général, ainsi d'ailleurs que les concrétions de grottes, ornements essentiels des paysages du sous-sol.

Aliénation de la nature, destructions, vandalisme, comblements ... : le bilan est lourd. Mais les succès obtenus par l'action pionnière et constante d'Ardenne et Gaume dans la conservation de la nature sont un puissant viatique moral pour tous ceux qui consacrent leurs enthousiasmes à garder ce pays habitable.

C'est à Samivel que nous laisserons le mot de la fin :

"Avec leurs calculs, leurs robots, leurs sens multipliés, les arrière-petit-fils d'Adam étaient désormais trop puissants pour refuser le rôle de protecteurs.

Il leur fallait à présent veiller sur les aurores, les silences et les fleuves. Il leur fallait prendre en charge le destin des arbres et des bêtes sans défense,

Ou bien tout cela périrait.

Et la terre deviendrait triste...".

DE POSITIFS RECIDIVISTES ...

Il est des clubs qui ignorent la protection du monde souterrain, il en est d'autres qui sont un exemple de conduite pour tous. Parmi eux, plus encore que tous les autres peut-être, il y a le Groupe Spéléo Namur-Ciney, association qui compte en son sein tant de très anciens spéléos, que des jeunes et dynamiques membres, dont certains sont aide-moniteurs ADEPS. Au début de l'été 82, ils avaient entrepris de leur propre chef et en collaboration avec la commune de Houyet, le nettoyage complet d'un chantoir-dépotoir. Cette activité n'était pas la première du groupe, mais son président en avait fait un petit rapport qui fut publié dans l'Echc n° 16. A de multiples reprises ils ont récidivé dans leurs activités de dépollution et plusieurs autres rapports nous sont parvenus. Retenons en un seul et laissons la parole à Willy Defossé président du GSNC.



"Cinq membres ont travaillé tout un samedi à nettoyer complètement un important chantoir appelé "Trou du Chien", alimenté lors de fortes pluies par le ruisseau de Jannée. Cette cuvette de cinq mètres de profondeur pour six de diamètre est situé à Ciney vers Pessoux-Jannée, en bordure de l'ancienne Nationale 4, à 150 m. du monument de l'Armée Secrète en direction de Sinsin. A quelques pas de la doline, il existe un talus au fond duquel des personnes sont venues se débarasser d'objets divers tels que bouteilles, vieux fils, ... Ces objets sont en partie dans le lit du ruisseau. Une remorque complète a été chargée avec la participation matérielle du services technique de la ville de Ciney qui a répondu très favorablement à notre appel. Le propriétaire du lieu est M. de Woot de Trixhe, de Jannée qui a accordé l'exclusivité de recherches dans le site au GSNC".

Au delà des bravos qu'il faudrait adresser aux spéléos du GSNC et à la commune qui a si positivement répondu à leur appel, il faut retenir la méthode de ce genre d'opération : le groupe désireux d'entreprendre des recherches en cet endroit à d'abord contacté le propriétaire, lui à

Publié avec l'aide de la Commission de la Culture Française de l'Agglomération de Bruxelles et de la Province du Brabant.



signalé qu'il allait nettoyer le site. Ensuite, ils ont fait appel à la commune pour obtenir de l'aide en matériel, celle-ci ayant répondu positivement, l'opération dépollution a eu lieu, discrètement uniquement avec des membres d'un même club. Les résultats : un site assaini, un contact et une collaboration efficace.

Q'attendez-vous pour en faire autant plutôt que de discuter interminablement !

Richard Grebeude.



PROTECTION LEGALE DES CHAUVES-SOURIS EN WALLONIE

protection dont bénéficient désormais les chauves-souris en Wallonie. C'est un des rares points réellement positifs de cet arrêté car, en ce qui concerne les autres espèces, les milieux s'occupant de protection de la nature s'accordent pour regretter le caractère trop restrictif de certains articles de l'arrêté, ce qui en diminue très fortement la portée.

A. Gilson

L'arrêté de l'Exécutif Régional Wallon relatif à la protection de certaines espèces d'animaux vertébrés indigènes est parue au moniteur du 21/06/83 et entré en vigueur à la date du 1er juillet. Dans le cadre de cette rubrique, notre attention a surtout été retenue par la

LA GROTTTE DE HOTTON, est-elle définitivement sauvée ?

ou : 25 ans pour une grotte ... du moins ce qu'il en reste.

A de nombreuses reprises la CNPSS a fait état dans l'Echo de l'Egout de l'avancement du dossier d'Hotton. Nul n'ignore plus que le classement des grottes fut le fruit d'un véritable combat acharné de la CNPSS depuis au moins 10 ans. Quand on sait que la première demande de classement fut introduite en 1959 et le classement obtenu en juin 1982, on peut trouver dommage que l'Etat belge n'ait pas agité avec plus de célérité dans la protection de ce site naturel unique en Belgique et irremplaçable !

Des 3.500 m. de galeries connues, 800 m. ont été réduits en graviers par la s.a. Socogetra, les 800 m. avals du réseau ... les plus belles parties de la grotte à côté desquelles le nouveau réseau, splendide certes, peut à peine rivaliser.

La dernière étape de nos interventions a consisté à réaliser un état des lieux iconographique exhaustif des monuments naturels de la grotte et ce à la demande et pour compte de la Communauté Française, Administration du Patrimoine Culturel. Ce laborieux et délicat travail fut effectué en de multiples séances minutieuses, afin que rien n'échappe à l'objectif, de fin 82 à 84.

La moindre dégradation future pourra être prouvée, grâce à cet état des lieux réalisé sous le contrôle d'un géomètre-expert immobilier et en présence des parties, à savoir la Communauté Française officiellement représentée par la CNPSS et la s.a. Socogetra.

La CNPSS fut donc officiellement présente à chaque fois choisissant et photographiant les sites pour établir le dossier, en compagnie de spéléologues experts d'Hotton, connaissant à fond les moindres recoins de la grotte.

A présent que tout cela est terminé, la carrière a stoppé toute activité, apparemment définitivement espérons-le. Depuis le 3 octobre 1984, plus aucun tir n'a eu lieu et une nouvelle carrière a été ouverte dans les grès près de La Roche à 18 km d'Hotton. Il ne reste qu'un personnel de maintenance, le site de la carrière sert actuellement d'entrepôt de gravier et de sable. Les parties restantes de la Grotte de Hotton sont-elles enfin sauvées ?

Richard Grebeude, 02/85.



NOUVEAU !

en prêt à la CNPSS :

"Il était une fois des Sources d'eau pure" est à présent disponible en cassette vidéo système U-matic. Ce film français, d'une durée de 45 minutes, réalisé par le Groupe Spéléo Atlas montre clairement, dans le détail et sans ménager les images impressionnantes, tous les cas de pollution des eaux souterraines dans le Jura et le Doubs. Voilà véritablement un film choc.

Sont également disponibles les cassettes vidéo de :

"La Poulbelgique souterraine" dans les systèmes vidéos : VHS, U-matic, Beta B.

"A vous de choisir, Protection des Grottes" dans le système VCR.

"Le Sauvetage de la Grotte de Niaux (Clés pour demain 771)" dans le système U-matic.

**FAITES-VOUS MEMBRE DE LA CNPSS**

COTISATION INDIVIDUELLE : 200 FR  
 COTISATION CLUBS OU ASSOCIATIONS : 800 FR  
 COTISATION DE SOUTIEN : 1.000 FR

pour la Wallonie CWEPPS n° 001-1518590-34  
 Bruxelles CBEPSS n° 001-1628898-53  
 les autres CNPSS n° 001-1502208-45

## NOTE D'INFORMATION

Les mass média diffusent de plus en plus souvent les problèmes de protection de l'environnement. Les spéléos sont eux aussi de mieux en mieux informés du problème de la sauvegarde du milieu souterrain : concrétions et biotope; par les périodiques, par la TV, par la CNPSS et le CRWPSS, par l'action sensibilisatrice sur le terrain, des spéléos convaincus. Les faits constatés ont prouvé et prouvent encore chaque jour que la meilleure protection est la fermeture des cavités, à condition que ce droit soit exercé démocratiquement par les clubs protecteurs des cavités. Ce qui est valablement assuré lorsque le protecteur prête la clé aux visiteurs dont il a les références, et guide les autres visiteurs, dans un délai qui n'est pas trop long.

Ces conditions de visite, qui sont pourtant des contraintes de poids acceptées par le club protecteur, sont encore jugées inacceptable par certains spéléos, ou disons plutôt par certains anarchistes qui veulent se faire passer pour des spéléologues. La simple contrainte de devoir écrire pour demander une visite est trop pour ces conquistadores ! Ceux-ci préfèrent faire sauter les portes.

Quelques semaines ou quelques jours plus tard, on n'a plus qu'à constater le saccage : concrétions souillées, cassées, volées, et pollution de la grotte. A chaque nouvel acte de violence, les auteurs fournissent évidemment une preuve de plus, de la nécessité de protéger la cavité.

Je fais un appel pressant à tous ceux qui souhaitent que nos richesses souterraines soient sauvegardées, que les générations futures puissent encore faire de la spéléo, afin qu'ils traquent sans merci ceux qui s'attaquent aux fermetures ou/et abiment les cavités. Dénoncez-les, faites connaître leurs actes, publiez ce que vous savez dans les revues des fédérations spéléos en Wallonie et en France.

N'attendez pas qu'un autre les dénonce à votre place, n'attendez pas que la cavité dont vous assurez la protection soit attaquée à son tour pour réagir.

L'ennemi n° 1 des grottes et des spéléos, c'est le pirate qui se dit, qui se croit spéléo. C'est le bétotien pour qui le mot "nature" ne signifie rien. C'est le complexé pour qui le dépassement de soi se situe au niveau d'une porte. C'est le taré qui, pour se démarquer, souille des merveilles qu'il est incapable d'apprécier.

Il faut démasquer les traîtres et les vandales, qu'ils soient belges ou étrangers; il y va de la survie des grottes et de la vraie spéléologie.

Pol Xhaand  
Administrateur de la FNSA.

## OU EN EST L'ECHO ? BILAN A L'INTENTION DES BIBLIOPHILES, BIBLIOTHECAIRES ET COLLECTIONNEURS.

Comme la plupart des revues de spéléologie, l'Echo de l'Égout a changé à plusieurs reprises de format et de périodicité. En cette dixième année de parution de l'Echo, voyons ce qui a exactement été publié et sous quelle forme.

Format : hormis les deux premiers numéros et l'unique numéro néerlandophone en A1 plié en deux, tous les autres étaient soit en A3 plié en deux, soit en A4.

Différentes revues : lorsque l'on parle de l'Echo de l'Égout il faut distinguer en fait deux revues distinctes, l'Echo mensuel ou bimestriel d'une part et le gros Echo semestriel d'autre part. Le premier est diffusé uniquement parmi les membres et contient en plus d'informations générales, des rapports de réunions, des convocations ou invitations diverses... un Echo plus intime en quelque sorte, plus spécialement destiné aux membres, et qui ne compte la plupart du temps que deux à trois pages. Le second, diffusé beaucoup plus largement, contient outre les informations des articles de fond, le nombre de pages est habituellement de huit au minimum; c'est le véritable Echo, l'autre n'étant somme toute qu'une simple feuille de liaison.

Les exemplaires parus :

N° 1 : décembre 1974,  
N° 2 français et N° 1 néerlandais, décembre 1975. Le N° 3 fut publié en plusieurs petits fascicules confondus avec les Echos mensuels tout au long de 1978. Numérotation de 3/01 mai 78 à 3/08 déc. 78.  
N° 4/01 janvier 1979. Ensuite comptabilisant les multiples numéros trois, un ancien permanent a poursuivi la série en sautant directement au N° 11. Les numéros 5, 6, 7, 8, 9 & 10 de l'Echo de l'Égout N'EXISTENT DONC PAS !

N° 11, janvier 1981,  
N° 12, 1981, numéro spécial dix ans,  
N° 13, juin 1981,  
N° 14, février 1982,  
N° 15, juillet 1982,  
N° 16, décembre 1982,  
N° 17, mars 1983,  
N° 18, octobre 1983, numéro spécial services offerts par la CNPSS,  
N° 19, décembre 1984 - janvier 1985.  
Voilà qui remettra de l'ordre dans les esprits et sur les étagères.

Richard Grebeude.

## DES DIAPOSITIVES :

Disponibles : une quinzaine de diapositives, prises le lendemain du carnage de la Grotte du Croto dans le Jura, montrant les concrétions cassées gisant au sol, les graffitis à la bombe de couleur, les concrétions parsemées ou maculées de taches de couleur.

Un montage avec texte explicatif pour chaque dia. de la destruction du Massif de Monte CUCCO (recelant de splendides cavités) en Italie.

Une série de dias de cavités et phénomènes karstiques belges pollués.

Assemblée Générale CNPSS  
CWEPS  
CBEPS  
le 17 mars à 10 h au refuge  
Norbert Casteret (CRS) à Mont  
sur Meuse.  
Bienvenue à tous.

IL EST BEAU  
IL SENSIBILISE  
IL SE PLACE PARTOUT  
IL NE COUTE PAS CHER  
ACHETEZ-LE  
SENSIBILISEZ  
PLACEZ-LE PARTOUT  
L'AUTOCOLLANT "JE PARTICIPE".



## CHAUVEAU

La grotte de Chauveau... habitat préhistorique. Mur démoli, énormes tas d'ordures devant l'entrée, amas de broussailles coupées masquant la résurgence, nombreux emplacements de feux dans la salle principale... tel est le triste spectacle qu'offre ce site archéologique en 1984. Les responsables... la SNCB, les promeneurs et les "spéléos" du dimanche !

Jean-Claude Coppenolle

Actes de la 1ère journée Nationale de Protection des Eaux Karstiques

La SNDE annonce que les actes sont à l'impression et qu'ils seront fort probablement diffusés vers la fin février, début mars 1985. Encore un peu de patience, nous ne vous avons pas oublié.